



DÉLIBÉRATION N°2026-05

Séance du jeudi 19 février 2026

LE 19 FÉVRIER 2026 À 18H30, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURVIEL-LÈS-MONTPELLIER, RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ LE 13 FÉVRIER 2026, S'EST RÉUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, AU LIEU HABITUEL DE SES SÉANCES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME ISABELLE TOUZARD, MAIRE.

Nombre de Conseillers

En Exercice	18
Présents	14
Votants	16

Présents : Mme Isabelle TOUZARD, M. Gilles CUSIN, Mme Juliette PAPROCKI-CAMARD, Mme Séverine SEGISMONT, Mme Corine DURAND, Mme Hélène BONNECUELLE, M. Dominique BARIL, M. Guilhem GARCIN, M. Laurent MAYOUX, M. Jean-Claude MOURET, Mme Claudine MOYA-ANNE, M. Patrick ORTIGOSA, Mme Véronique POMAREDE, Mme Laurence ROUSSEAU.

Pouvoirs :

Mme Mélanie ARNAL avait donné pouvoir à Mme Claudine MOYA-ANNE,
M. Laurent PRAT avait donné pouvoir à M. Gilles CUSIN,

Absents : M. Gilles CHICAUD, M. Bernard SENAULT

Secrétaire de séance : Mme Juliette PAPROCKI-CAMARD

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LA RÉINFORMATISATION DE LA MÉDIATHÈQUE

Madame Corine DURAND expose :

La médiathèque Léo Malet a besoin de renouveler son matériel informatique et souhaite également proposer une bibliothèque plus innovante qui intègre les usages numériques :

- Accompagner la population aux usages du numérique et développer leurs compétences dans ce domaine (ordinateur et tablettes) notamment les seniors et les plus jeunes
- Promouvoir les ressources numériques de son fonds ainsi que celles de la Médiathèque départementale de l'Hérault

Pour atteindre ces objectifs, la médiathèque a besoin de nouveaux matériels.

Le matériel sera réparti comme indiqué :

- 1 poste professionnel (avec lecteur de codes-barres, Web cam et casque)
- 1 poste public
- 2 tablettes numériques (1 en consultation sur place avec accès à internet en Wi-Fi et 1 en prêt)

Le montant global des devis présentés s'élève à **3 751 € HT**, le détail est présenté ci-dessous :

DESIGNATION	MONTANT HT
Matériel informatique	3 129,00 €
Tablettes	622,00 €

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :

- **D'APPROUVER** le programme d'investissement tel que présenté ci-dessus,
- **DE SOLLICITER** une subvention de **1 700 euros** auprès du Conseil Départemental pour réaliser le projet de réinformatisation de la médiathèque,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer tous les documents y afférents.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité cette délibération par :

POUR : 16 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 0 voix

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Juliette PAPROCKI-CAMARD
Secrétaire de séance



Isabelle TOUZARD
Maire



Certifié exécutoire compte tenu de :

sa transmission en préfecture le 26/02/2026

et de sa publication le 26/02/2026

et/ou de sa notification le _____